

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 21 février 2022

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 14 février 2022. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Brigitte Brocheton, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Hélène Ferro, Christian Geardrix, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart,

Excusés : Thierry Guillaume (pouvoir à Delphine Laizet), Guillaume Périn (pouvoir à Christelle Dulau).

Absents : Cyril Jigorel, France Stivil, Christophe Trillaud.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 19h00, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des Procès-verbaux de réunion du 29 novembre 2021 et du 22 janvier 2022,
- Remise des carafes d'eau par la SEMEA pour les réunions du Conseil municipal,
- Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier
- Approbation du compte administratif 2021
- Vote des taux d'imposition 2022
- Subvention à la coopérative de l'école pour le voyage à Paris des enfants de la communes
- Organisation des élections présidentielles et législatives
- Approbation du rapport de la CLETC - Délibération
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation des Procès-verbaux de réunion du 29 Novembre 2021 et du 22 janvier 2022

PV du 29 novembre 2021 :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

PV du 22 janvier 2022 :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Remise des carafes d'eau par la SEMEA pour les réunions du Conseil municipal

M. François Gilbert, de la SEMEA présente la société publique locale, ses missions, ses outils, ses compétences et remet au conseil des carafes « Je bois l'eau du robinet ».

Les prochains chantiers concernent le poste de captage des sources de la Touvre (environ 25 millions d'Euros). C'est le point d'alimentation principal pour notre commune. Il sera modernisé pour améliorer le traitement de l'eau et limiter les rejets de boues dans la rivière. La production est de 2000 m³ par jour et l'ensemble peut traiter 18000 m³ par jour.

Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier

Il s'agit du contrôle par le trésorier des dépenses réalisées par la commune. Les documents ont été envoyés aux conseillers avec la convocation le 14 février 2022.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif a été transmis aux membres du conseil avec la convocation le 14 février 2022. Comme l'impose le règlement, Monsieur le maire laisse la parole au 1^{er} adjoint pour soumettre au conseil l'approbation du CA 2021.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le maire rappelle les objectifs du conseil municipal pour améliorer la qualité de vie au quotidien dans la commune.

Le taux sur le foncier non bâti est de 50,44 %. Il est plafonné et n'augmente donc pas.

Monsieur le maire soumet au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Le taux sur le foncier bâti est de 44,82 % sur 2021. Monsieur le maire propose une augmentation limitée à 1,18 % pour un taux final de 46,56 %. Pour une taxe foncière à 1168 € en 2021 l'augmentation serait par exemple de 24 €. Cela représentera un gain de 7842 € pour le budget de la commune.

Monsieur le maire soumet au vote :

Contre : 1 (Kévin Branlé)

Abstention : 1 (Hélène Ferro)

Pour : 10

Subvention à la coopérative de l'école pour le voyage à Paris des enfants de la communes

Les CE1, CE2 et CM1 vont partir en voyage scolaire à Paris sur deux jours en train + navette bus avec hébergement. Au programme, visite de la Tour Eiffel, du Père Lachaise, du château et des jardins de Versailles.

Le SIVOS et la coopérative scolaires participeront au financement du voyage. Il restera environ 90 € par enfant à financer. Monsieur le maire propose de votre une subvention de 70 € par enfant pour réduire la part restant à charge pour les familles. Cela concerne 18 enfants de la commune soit 1260 € au total.

Monsieur le maire soumet au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Organisation des élections présidentielles et législatives

Les élus ont obligation de tenir les bureaux de vote.

Présidentielles les 10 et 24 avril 2022. Législatives les 12 et 19 juin 2022.

Nathalie va envoyer un planning aux élus pour que chacun puisse se positionner dans le créneau qui lui convient le mieux.

Approbation du rapport de la CLETC – Délibération

CLETC : Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Cette commission définit la répartition des charges entre l'agglomération et les communes en fonction de leur compétences et attributions.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Questions diverses

- Sécurisation de la D25.
- Chiens empoisonnés : Une enquête est en cours. Pas de nouveaux cas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.